

Comptabilité

Publication *Insights into IFRS*® | Raconter votre propre histoire

Le contexte d'incertitude mondiale accrue touche différentes entreprises de diverses façons. Les utilisateurs de vos rapports ont besoin d'un portrait clair et cohérent de votre situation afin de les aider à comprendre :

- les occasions et les défis particuliers qui se présentent à votre organisation;
- comment vous y réagissez;
- les jugements, les estimations et les hypothèses que vous formulez.

La publication *Insights into IFRS* peut vous aider à raconter votre propre histoire. La 23e édition inclut nos directives à jour sur les principaux aspects de l'information financière, y compris les changements à venir imposés par l'IFRS 18, la nouvelle norme de présentation et d'informations à fournir.

Pour en savoir plus, lisez notre article (en anglais).

Comment se procurer un exemplaire de la publication *Insights into IFRS*

La publication *Insights into IFRS* est disponible sous forme de livre numérique sur ProView™. Communiquez avec votre conseiller chez KPMG pour en commander un exemplaire.

Vous pouvez aussi télécharger la publication *Insights into IFRS: An overview*, qui fournit un aperçu des directives aux comités d'audit et aux conseils d'administration.

Décisions relatives au programme de travail de l'IFRIC | Discussions sur les exigences nouvelles et existantes

Lors de sa réunion de septembre, l'IFRS® Interpretations Committee (le « Comité ») a discuté de trois nouvelles questions techniques. L'une des questions concerne l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*. Les deux autres questions portent sur l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Ces trois discussions sont importantes, car elles abordent des questions d'application pratique sur les exigences nouvelles et existantes.

Dans notre dernière vidéo (en anglais), qui fait partie d'une série portant sur les discussions clés menées par le Comité, Volker Specht résume les points qui y ont été abordés.

Visionnez la vidéo

Cessions partielles | Nous vous aidons à relever les défis liés à la présentation de l'information

Les activités de fusion et d'acquisition sont de plus en plus caractérisées par des transactions moins nombreuses, de plus grande envergure et plus stratégiques, et les cessions partielles (*carve-outs*) deviennent un outil important pour les organisations qui souhaitent rationaliser leurs portefeuilles et axer leurs investissements sur les activités de base.

Selon Josh Martin, chef mondial des Services transactionnels chez KPMG, la réussite des transactions dépend d'une préparation précoce et d'une exécution disciplinée sur le plan des opérations, de la technologie, des talents et de l'IA.

À mesure que les activités de cessions partielles augmentent, il en va de même du besoin d'une présentation d'informations financières solides. Les utilisateurs et les autorités de réglementation exigent souvent des états financiers combinés et détachés, car ceux-ci contiennent des informations significatives et utiles à la prise de décisions. Cependant, leur préparation peut s'avérer complexe et nécessiter l'exercice d'un jugement important, d'autant plus que les Normes IFRS® de comptabilité ne traitent pas précisément des informations financières combinées et détachées. Par conséquent, les pratiques ont évolué différemment d'une juridiction à l'autre.

Notre guide sur les états financiers combinés et détachés peut vous aider. Il s'appuie sur l'expérience pratique et les observations découlant de récentes transactions, en soulignant des approches courantes et des domaines pour lesquels il existe des divergences dans la pratique afin d'aider les organisations à relever les défis liés à la présentation de l'information en toute confiance.

Téléchargez le guide (en anglais)

IFRS 9 et IFRS 7 | Examen des exigences relatives à la comptabilité de couverture et aux informations à fournir connexes

Afin de déterminer si elles produisent les résultats escomptés, l'International Accounting Standards Board (« IASB® ») examine les exigences relatives à la comptabilité de couverture dans l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et les informations à fournir connexes dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*.

L'IASB demande si :

- les exigences fournissent une base claire pour permettre l'application des normes de manière appropriée et cohérente, et de porter des jugements appropriés;
- les informations à fournir sur la comptabilité de couverture procurent des informations utiles;
- les coûts et les avantages liés à l'application des exigences sont raisonnables.

Lisez notre article (en anglais) et exprimez-vous d'ici le 26 janvier 2027.

En savoir plus (en anglais)

IFRS Foundation | Réduire la taille des conseils

Les aspects pratiques de l'établissement des normes IFRS pourraient faire l'objet d'une refonte importante, en vertu des nouvelles propositions publiées par l'IFRS Foundation visant à rationaliser ses opérations. Ce processus fait partie d'un examen stratégique continu ayant pour but de s'assurer que la Fondation demeure adaptée aux enjeux de l'avenir et continue de produire les normes mondiales avec les ressources dont elle dispose.

Les administrateurs proposent de modifier les statuts et de réduire la taille de l'IASB et de l'International Sustainability Standards Board (« ISSB™ »), auparavant composés de 14 membres, les faisant passer à 8 à 12 membres. Ce changement aurait notamment une incidence sur les aspects suivants :

- la répartition géographique des membres des conseils;
- les accords de vote.

Lisez notre article (en anglais) et exprimez-vous d'ici le 16 novembre 2026.

Commentaires de KPMG | Façonner les écosystèmes de l'information d'entreprise et de l'audit

Nous répondons régulièrement à des consultations lancées par de nombreux organismes publics ayant pour mandat d'élaborer et de tenir à jour des normes de comptabilité, d'information sur la durabilité et d'audit. Nos réponses récentes comprennent notamment ce qui suit :

- IFRS Interpretations Committee | *Classement des produits et des charges lorsqu'une entité exerce une activité principale d'octroi de financement à des clients* (IFRS 18) | Lettre de commentaires (en anglais)
- IFRS Interpretations Committee | *Évaluation des activités principales spécifiées pour un fabricant-bailleur* (IFRS 18) | Lettre de commentaires (en anglais)
- IASB | Exposé-sondage : *Exception relative à la consolidation – Projet de modification de la norme IFRS de comptabilité pour les PME* | Lettre de commentaires (en anglais)
- Conseil de l'IAASB | Exposé-sondage : *Norme ISRE 2410 (révisée) en projet, Examen d'informations financières intermédiaires exécuté par l'auditeur indépendant des états financiers annuels de l'entité* | Lettre de commentaires (en anglais)

Information sur la durabilité

Protocole des GES | Propositions relatives à une norme consolidée sur la déclaration des émissions de GES

Le processus de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») des entreprises fera l'objet d'importants changements alors qu'il est prévu que le Protocole des gaz à effet de serre (« Protocole des GES ») et l'Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization, ou « ISO ») combinent leur norme de déclaration des GES respective en une norme unique et conjointe d'ici la fin de 2028.

Ce changement pourrait marquer un virage important, alors que le plan de travail du Protocole des GES intégrera le travail réalisé à ce jour et en tirera parti afin d'effectuer une refonte des normes du Protocole des GES. En intégrant l'axe de travail sur les mesures et les instruments du marché, la nouvelle norme proposée pourrait également élargir considérablement l'étendue des informations que les organisations présentent.

Une consultation publique sur la nouvelle norme est prévue au deuxième trimestre de 2027. Au cours de cette période d'élaboration, les organisations continueront à déclarer leurs émissions de GES en vertu des normes actuelles.

En savoir plus (en anglais)

Normes IFRS d'information sur la durabilité | Découvrez notre nouveau guide

Alors que les organisations doivent composer avec un contexte incertain et en évolution, elles priorisent l'atténuation des risques, la croissance des revenus et la résilience.

Face à cette réalité, un nombre croissant de juridictions se tournent vers la mise en œuvre des Normes IFRS® d'information sur la durabilité; certaines le font sur une base volontaire, tandis que d'autres se conforment à des exigences obligatoires.

Parallèlement, les décideurs ont besoin d'informations claires, connectées et utiles à la prise de décisions.

Notre manuel sur les Normes IFRS d'information sur la durabilité (en anglais) combine des directives pratiques, des exemples et nos analyses. Conjointement avec notre trousse à outils sur les Normes IFRS d'information sur la durabilité, il peut vous aider à composer avec les exigences en toute confiance et à raconter votre propre histoire.

Haut



Abonnez-vous pour recevoir les résultats de recherche et des informations de KPMG au Canada

KPMG
kpmg.ca/IFRS

Nous joindre | Gérez vos abonnements aux communications | Me désabonner | Énoncé en matière de confidentialité (Canada) | Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne | Avis juridique

Le présent message vous a été envoyé par KPMG. Si vous souhaitez recevoir d'autres communications de KPMG (certaines de nos publications pourraient vous intéresser), ou encore, si vous ne voulez plus recevoir de messages électroniques de KPMG, allez sur le portail d'abonnement de KPMG.

Nous avons à cœur de gagner votre confiance et de développer des relations durables en vous offrant un service exceptionnel. Il en va de même pour nos communications avec vous.

Nos avocats nous ont recommandé d'inclure certains avis de non-responsabilité dans nos messages. Plutôt que de les insérer ici, nous portons à votre attention les liens suivants qui contiennent le texte complet de ces avis.

Mise en garde concernant la confidentialité de l'information et le destinataire du courriel
Avis de non-responsabilité concernant les conseils fiscaux

© 2026 KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L. , société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.

Le présent bulletin contient des informations de l'IFRS® Foundation qui sont protégées par le droit d'auteur. Tous droits réservés. Elles ont été reproduites par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. avec la permission de l'IFRS Foundation. Les droits de reproduction et d'utilisation sont strictement limités. Pour de plus amples informations sur l'IFRS Foundation et sur les droits d'utilisation de ses informations significatives, visitez le site www.ifrs.org.

Avis de non-responsabilité : Dans la mesure permise par les lois applicables, l'IASB, l'ISSB et l'IFRS Foundation déclinent expressément toute responsabilité vis-à-vis de qui que ce soit relativement aux réclamations ou dommages de quelque nature que ce soit (y compris, sans s'y limiter, la responsabilité découlant d'actes de négligence ou d'omissions), les dommages directs et indirects, les dommages-intérêts punitifs, les pénalités et les frais, pouvant découler de la présente publication ou d'une traduction de celle-ci.

Les informations contenues dans la présente publication n'ont pas valeur de conseil et ne sauraient se substituer aux services d'un professionnel ayant les compétences appropriées.

« ISSB™ » est une marque de commerce, et « IFRS® », « IASB® », « IFRIC® », « IFRS for SMEs® », « IAS® » et « SIC® » sont des marques déposées de l'IFRS Foundation et sont utilisées sous licence par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. sous réserve des conditions générales énoncées dans le présent document. Veuillez communiquer avec l'IFRS Foundation pour savoir dans quels pays ses marques de commerce sont utilisées et/ou déposées.